

31 DEC. 2012

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du 19 décembre 2012  
à 14 H 30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 19 décembre 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.

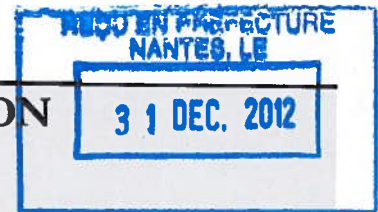
**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

**ABSENT EXCUSÉ :**

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du 19 décembre 2012  
à 14 H 30 à La Roche Bernard

**7- Valorisation des données de l'observatoire des ventes des produits phytosanitaires – emploi non permanent de technicien : création).**

**Contexte**

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine a engagé depuis janvier 2012 un travail de valorisation des données de l'observatoire des ventes des produits phytosanitaire dans le cadre de stage de fin d'étude. Ce travail a permis :

- De définir une méthode d'analyse des données ;
- De définir une démarche d'intervention auprès des syndicats de bassin versant ;
- D'élaborer un document de restitution à destination des structures de bassin versant.

Ce travail est largement apprécié des partenaires techniques tels que la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Chambre d'Agriculture.

**Projet**

Après cette phase de mise en place d'une méthode et de test sur le sous-bassin versant du Ninian, il s'agit d'étendre cette démarche auprès de l'ensemble des bassins versant de la Vilaine. L'objectif poursuivi est de permettre, au niveau local :

- d'engager une réflexion multipartenaires ;
- de définir des axes de travail visant à limiter l'usage des produits phytosanitaires, à l'instar du programme ECOPHYTO 2018 et des futures orientations du SAGE ;
- de participer à la mise en place de charte locale concernant l'usage des produits phytosanitaires impliquant l'ensemble des acteurs, y compris les prescripteurs.

Une formation des animateurs de bassin versant pour l'application de cette méthode sera programmée.

**Moyens**

Le recrutement d'un technicien en contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois est nécessaire pour lancer cette dynamique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires et mener à bien ce travail.

Afin d'engager l'action de valorisation et de déclinaison des données de l'observatoire des ventes des produits phytosanitaires présentée dans le rapport joint à cette même séance, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel pour 6 mois (exclusivement attaché à cette mission).

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- De créer pour 6 mois un emploi non-permanent de technicien territorial dans les conditions suivantes :

**TECHNICIEN**

Nature des fonctions	Valorisation et déclinaison des données de l'observatoire de ventes des produits phytosanitaire Formation des animateurs de bassin versant à l'application de la méthode
Niveau de recrutement	Technicien Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Date de création - durée	A partir du 7 janvier 2013 – 6 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide la création de l'emploi proposé
- Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.



Pour Extrait Conforme  
Le Président

Jean-François GUERIN